



Guide des parents

2024



TABLE DES MATIERES

CAMP DE JOUR ENTRAIN.....	4
INSCRIPTION EN LIGNE 1 ^{er} mai au 14 juin 2024	4
POUR VOUS INSCRIRE AU CAMP DE JOUR.....	5
MODE DE PAIEMENT	5
CHÈQUE RETOURNÉ.....	5
REMBOURSEMENT	5
DEMANDE DE MODIFICATION.....	6
SORTIES.....	6
CODE DE VIE	7
PROCÉDURE D'INTERVENTION	8
CHANDAIL DU CAMP.....	10
POUR LE LUNCH ET LES COLLATIONS	10
ACCÈS AUX SERVICES	11
DÉPART	11
POUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ	12
JOUR DE PLUIE.....	13
SPÉCIALITÉS INCLUSES POUR TOUS LES ENFANTS.....	13
PROTECTION SOLAIRE ET CASQUETTE	13
SAC À DOS	13
CONSIGNES POUR LA BAIGNADE	14
SORTIES.....	15
FEUILLE D'ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES.....	16
EN CAS D'ABSENCE	16
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT — HORAIRE	16
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET UTILES	17
RESPONSABIITÉS DES PARENTS.....	18
RÔLE DES INTERVENANTS	19

Chers parents,

Le Service des loisirs de la ville de Delson est heureux d'accueillir vos enfants au programme Camp de jour EnTrain pour l'été 2024.

Voici un guide contenant plusieurs renseignements-clés qui vous aideront à passer un été des plus agréables.

Il est de votre devoir d'en prendre connaissance afin de favoriser le bon déroulement du Camp de jour pour tous. D'autant plus que plusieurs changements et améliorations sont apportés chaque année.

Pour assurer la sécurité des enfants et offrir un service de qualité, notre personnel reçoit plusieurs formations et ont leur certification en premiers soins de base (formation de 8 h).

Nous vous remercions à l'avance de prendre le temps de consulter ce guide. De plus, il est important de prendre connaissance, **avec votre enfant**, du *code de vie et procédure d'intervention* du Camp de jour EnTrain que vous trouverez à la page 6. Processus que nous appliquons avec rigueur pour le bien de tous.

En terminant chers parents, pour une 2^{ème} année avec vous, je tiens personnellement à vous remercier de la reconnaissance que vous témoignez à notre équipe d'étudiants qui se dévoue pour vos enfants. Il est primordial de travailler tous ensemble dans le respect de chacun.

Au plaisir,

A handwritten signature in black ink that reads "Maude Munari". The signature is fluid and cursive, with the first name "Maude" being larger and more prominent than the last name "Munari".

Maude Munari (Popcorn), Coordonnatrice du camp

Les moniteurs-chefs

Mégane Poulin (Minigo)

Julien Bellefleur (Zeus)

Sarah Gravel (Tortellini)



CAMP DE JOUR ENTRAIN

Lieu : Centre sportif de Delson, situé au 100, avenue de Delson

Dates : Du 25 juin au 16 août 2024 (fermé le 24 juin et 1^{er} juillet)

Qui : Pour les 5 à 12 ans (avoir 5 ans au 30 septembre 2023 – doit avoir fait sa maternelle)

INSCRIPTION EN LIGNE 1^{er} mai au 14 juin 2024

*** Seuls les résidents de Delson pourront s'inscrire au camp cet été**

*Les inscriptions après le 14 juin seront acceptées seulement si nous avons les ressources humaines qualifiées et les places disponibles. Pour faire une demande après cette date, veuillez communiquer avec le service des loisirs au 450 632-1050 poste 3100.

- Les enfants participent à des ateliers thématiques sans frais supplémentaires.
- Un service de garde est offert lors des sorties durant l'été.
- Pour assurer la sécurité des enfants et offrir un service de qualité, les moniteurs reçoivent une formation en premiers soins et en animation.

OPTIONS (Chandail du camp de jour inclus)	Coût hebdomadaire résident
CAMP DE JOUR (9 h à 15 h) (excluant les sorties et le service de garde)	Semaine 1-2 (4 jours) : 68 \$ Semaine 3 à 8 (5 jours) : 85 \$
SERVICE DE GARDE (7 h à 9 h et 15 h à 18 h)	Semaine 1-2 (4 jours) : 32 \$ Semaine 3 à 8 (5 jours) : 40 \$
SORTIES	40 \$

SERVICE DE GARDE (7 h à 9 h et 15 h à 18 h)
Semaine 1-2 (4 jours) : 32 \$ Semaine 3 à 8 (5 jours) : 40 \$
SORTIES : 40 \$



POUR VOUS INSCRIRE AU CAMP DE JOUR

1. Rendez-vous sur notre site au www.loisirs.delson.ca (paiement par carte de crédit)
2. Validez que les informations à votre dossier sont exactes en cliquant sur l'onglet « Mon compte ».
3. Paiement minimum de 175 \$ par enfant à l'inscription (ou la totalité si le total est inférieur à 175 \$).

Pour un nouvel abonné :

S.V.P. prendre connaissance des informations qui se retrouvent sur notre page de «[Bienvenue](#)» ainsi que de la procédure à suivre pour la création de votre compte d'utilisateur.

MODE DE PAIEMENT

Les frais du camp de jour, du service de garde et des sorties sont payables en entier par carte de crédit Visa et MasterCard via le service en ligne.

Le paiement par chèque (à l'ordre de la Ville de Delson) est accepté. Le montant du 1^{er} chèque daté du jour ouvrable de l'inscription est de 175 \$ (montant minimal par enfant ou la totalité si le total est inférieur à 175 \$). Le solde sera payable aux dates fixes suivantes : 20 juin et 19 juillet. Veuillez indiquer le nom de votre (vos) enfant (s) sur vos chèques.

CHÈQUE RETOURNÉ

Des frais de 15 \$ seront exigés pour tout chèque retourné sans provision suffisante et le paiement devra être effectué en argent comptant dans un délai de 10 jours.

REMBOURSEMENT

Pour toute demande de remboursement faite au plus tard le 24 mai 2024 : des frais administratifs de 15 \$ seront conservés. À compter du 25 mai 2024, pour toute demande de remboursement, des frais de 50 \$ seront conservés. À partir du 15 juin 2024, aucun remboursement ne sera effectué. *Exception : remboursement au prorata des journées restantes sur présentation d'un certificat médical. Toutefois, des frais de 15 \$ seront exigés.*



DEMANDE DE MODIFICATION

À compter du 3 juin 2024, pour toute demande de modification de l'inscription du camp de jour et du service de garde, des frais de 15 \$ seront appliqués.

SORTIES : L'inscription aux sorties se fait en même temps que l'inscription aux semaines de camp. L'enfant doit être inscrit à la semaine visée par la sortie pour y accéder – AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE

Pour informations : loisirs@ville.delson.qc.ca



Code de vie et procédure d'intervention 2024

Service des loisirs

Ce code de vie s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ (service de garde inclus) de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

Vous devez lire attentivement ce code de vie incluant la procédure d'intervention en vigueur au Camp de jour EnTrain. Il est ensuite de votre responsabilité d'en faire part à votre enfant afin qu'il s'y conforme.

Comme toute institution publique, nous devons établir des règles et procédures afin d'assurer une cohésion à l'intérieur de notre organisation. Voici le code de vie qui détermine les règles générales et la procédure pour l'intervention auprès des enfants qui ne respecteront pas les règles établies dans le code de vie. Ceci dans le but d'offrir un milieu de vie sain et sécuritaire à notre clientèle et notre personnel.

CODE DE VIE

LE RESPECT DE SOI

- Je dois porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp;
- Je dois porter l'équipement de protection approprié;
- Je dois apporter des collations et des repas (lunchs) sains et complets (ne contenant pas de noix et arachides ou des œufs);
- Je dois porter des espadrilles en tout temps.

LE RESPECT DES AUTRES

- Je respecte les personnes qui fréquentent le camp : enfants, parents, moniteurs, coordonnateurs et autres personnes-ressources;
- Je ne détruis, ne brise ou n'endommage pas le bien d'autrui;
- J'établis une communication respectueuse et honnête;
- J'emploie un langage poli et respectueux;
- Je favorise un climat de solidarité;
- Je tiens compte des interventions des moniteurs ou des coordonnateurs et agis en conséquence;



- Je suis prêt à écouter lorsque les moniteurs demandent le silence;
- Je m'implique dans les activités proposées;
- Le Camp de jour applique une politique de **tolérance 0 à l'égard de tout geste de violence** physique, verbale, psychologique ou écrite (intimidation, agression physique ou verbale, rejet, harcèlement, sollicitation et taxage, vol et vandalisme);

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Je ne détruis, ne brise ou n'endommage pas le matériel du camp ou de l'environnement;
- Je ne laisse pas traîner mes déchets ou mes effets personnels;
- Je tiens les lieux propres et en bon état;
- Je ne touche pas au matériel non-autorisé.

LE RESPECT DE LA SÉCURITÉ

- Je circule calmement à l'intérieur du camp ou lorsque nous nous déplaçons dans la rue pour une activité, en marchant;
- Je ne lance aucun objet;
- Je joue dans la zone désignée de l'activité;
- Je demeure en tout temps avec mon groupe;
- Je porte mon chandail du camp de jour lors des sorties.

PROCÉDURE D'INTERVENTION

Cette procédure est mise en application pour tous gestes posés par l'enfant qui nécessitent l'intervention d'un membre de l'équipe de gestion. Selon la gravité du geste posé, des conséquences seront appliquées pouvant aller d'un geste réparateur jusqu'à l'application de la procédure d'intervention. La collaboration des parents est primordiale. Il est important de mentionner à un responsable tout renseignement important au sujet de comportements problématiques de votre enfant, et ce afin de nous aider à intervenir adéquatement.

ÉTAPE 1

Un premier avertissement écrit est fait à l'enfant et annoté au dossier. Une rencontre entre un membre de l'équipe de gestion, l'enfant et le parent concernant les limites permises au camp est effectuée.



ÉTAPE 2

En cas de récurrence d'un comportement inadéquat ou de refus de collaboration de la part des parents, un deuxième avertissement écrit est porté au dossier. La procédure du premier avertissement se répète et un avis écrit mentionnant le risque d'expulsion d'une journée complète du camp est alors fait aux parents.

ÉTAPE 3

En cas de récurrence d'un comportement inadéquat ou de refus de collaboration de la part des parents, au troisième avertissement écrit, l'enfant est expulsé entre une (1) et trois (3) journées complètes du camp, avec l'autorisation d'un responsable du Service des loisirs. Si les parents sont dans l'impossibilité de passer chercher l'enfant, il sera retiré des activités et demeurera avec un responsable.

ÉTAPE 4

En cas de récurrence d'un comportement inadéquat ou en cas de refus de collaboration de la part des parents, au quatrième avertissement écrit, l'enfant sera expulsé pour le reste de la saison, avec l'autorisation d'un responsable du Service des loisirs.

Pour toute expulsion, il n'y aura pas de remboursement possible.

Important

L'application des étapes de la procédure peut varier selon la gravité du geste posé.

La décision finale reviendra à la coordonnatrice et à la directrice du Service des loisirs.



CHANDAIL DU CAMP

Chandail du camp EnTrain : Afin de faciliter la remise des chandails, vous serez invité à venir chercher le chandail de vos enfants à la rencontre de parents qui se déroulera le 19 juin 2024.

Si vous désirez avoir de l'information supplémentaire ou nous faire part de vos commentaires à propos de nos activités, notre fonctionnement et notre équipe, nous vous invitons à nous écrire par courrier électronique au campdejour@ville.delson.qc.ca **Visitez également notre page Facebook Camp de jour EnTrain** pour vous tenir informés.

POUR LE LUNCH ET LES COLLATIONS

- Votre enfant doit avoir son lunch tous les jours (sauf avis contraire) et le dîner est pris en groupe.
- Il n'y a aucun four à micro-ondes à la disposition des enfants. Vous devez donc vous assurer que votre enfant ait un lunch froid.
- Pour préserver la fraîcheur et la qualité des aliments, nous vous suggérons d'ajouter dans la boîte ou le sac à lunch de votre enfant un contenant réfrigérant. Placez le tout dans un sac à dos avec ses autres effets personnels bien identifiés.
- Les enfants doivent également avoir dans leur boîte à lunch ou leur sac, une collation pour le matin et une autre pour l'après-midi. Il serait préférable d'en ajouter une troisième si votre enfant est inscrit au service de garde.
- Il est très important que votre enfant apporte **une bouteille d'eau identifiée à son nom** en plus du breuvage prévu pour son dîner.

Il est strictement interdit d'apporter au camp de jour :

- Des aliments pouvant contenir des noix ou des arachides;
- Des contenants en verre;
- De l'argent;
- De la gomme à mâcher.





ACCÈS AUX SERVICES

- Service de garde : l'heure d'arrivée des enfants inscrits au service de garde se situe entre 7 h et 9 h.
- Camp de jour : L'heure d'arrivée des enfants inscrits au camp de jour est 9 h. Il est important que les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde arrivent pour 9 h puisqu'aucune surveillance ne sera faite sur le site avant cette heure.

DÉPART

- Service de garde : Le départ pour les enfants inscrits au service de garde se situe entre 15 h et 18 h.
- Camp de jour : Le départ pour les enfants inscrits au camp de jour, sans le service de garde, est à 15 h, à l'exception des journées de sortie où l'heure de départ peut varier (s'il y a lieu). Si c'est le cas, vous serez informés à l'avance.
- **Sauf exception, aucun départ avant 15 h ne sera accepté.** Veuillez aviser un responsable le plus tôt possible, ou au plus tard à 9 h le matin même, advenant que vous deviez venir chercher votre enfant avant 15 h. Un numéro de téléphone pour joindre le moniteur chef de votre enfant sera également affiché sur la porte des bureaux administratifs du service des loisirs en début d'été.

MOT DE PASSE

Le camp de jour EnTrain met en place un système de mot de passe pour le départ des enfants. Nous avons implanté ce fonctionnement afin de faciliter notre gestion et d'accroître la sécurité des enfants. Il est donc essentiel que vous le respectiez. Lors de l'inscription en ligne, vous devrez indiquer un mot de passe à donner lorsque vous récupérerez votre enfant. Nous exigeons ce mot de passe lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin de chaque journée, que ce soit à sa sortie d'autobus (s'il y a lieu), de camp de jour ou du service de garde. Il est de votre responsabilité de transmettre le mot de passe aux personnes autorisées à récupérer votre enfant. **De plus, le personnel du Camp de jour se réserve le droit de demander une pièce d'identité avec photo aux personnes qui viendront chercher les enfants.**



P. S. Pour les parents dont l'enfant est autorisé à quitter seul, veuillez prendre note que vous devrez l'indiquer sur le formulaire d'inscription.

POUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Pour assurer la sécurité des enfants ainsi que notre personnel étudiant et pour ne pas se substituer à la responsabilité et à l'expertise parentale ou médicale, le camp de jour de Delson n'assumera aucun service ni aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de prise de médicaments.
- Veuillez utiliser des solutions alternatives pour la médication de vos enfants.
- Administrer les médicaments à la maison.
- Si votre enfant possède un « EpiPen », il sera obligatoire qu'il le porte sur lui en tout temps à l'aide d'un petit sac attaché à la taille. Prenez note que si votre enfant a oublié son « EpiPen » le matin, il sera retiré des activités et vous serez contacté afin de lui apporter, dans le but d'assurer sa sécurité;
- En cas de blessure ou de malaise mineurs, le moniteur administrera les premiers soins et prendra les dispositions pour vous informer. Notez que l'épinéphrine ou adrénaline ainsi que tout autre médicament nécessaire aux premiers soins d'urgence seront administrés si nécessaire;
- **Si un enfant est souffrant (ou qu'il a des symptômes reliés au COVID-19) au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.**
- Il est possible qu'un moniteur chef, appuyé par la coordonnatrice, contacte le 911 pour obtenir un service ambulancier advenant une situation jugée urgente ou si nous sommes dans l'impossibilité de joindre un parent ou si le parent n'est pas en mesure de se déplacer rapidement. Les frais du service seront à la charge des parents.
- Si l'enfant a besoin de flotteurs ou veste de sécurité pour la baignade (plage, parc aquatique), vous devez vous assurer de lui fournir.



JOUR DE PLUIE

- Les activités, par jour de pluie, se dérouleront à l'intérieur au Centre sportif ou d'autres bâtiments municipaux ou scolaires des alentours. Des banques de jeux sont organisées à l'avance pour ces journées.

SPÉCIALITÉS INCLUSES POUR TOUS LES ENFANTS

Pour amuser les jeunes et diversifier la programmation, des activités thématiques seront mises en place. La programmation de la semaine sera envoyée aux parents par courriel et sera partagée sur la page Facebook du camp.

PROTECTION SOLAIRE ET CASQUETTE

- Le port d'une casquette afin de protéger le visage et la tête des coups de soleil est fortement recommandé.
- Afin d'éviter les brûlures solaires, vous devez mettre dans le sac de votre enfant de la crème solaire hydrofuge identifiée à son nom. Tous les enfants d'une même famille doivent avoir chacun leur propre crème solaire. *****Prenez note que nous informerons les parents qui n'ont pas fourni de crème solaire, si l'enfant revient au camp sans crème solaire, nous lui en fournirons une et un frais de 10\$ sera ajouté au compte*****
- Application de la crème solaire : Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire à son enfant avant l'arrivée au service de garde le matin. Ensuite, l'enfant appliquera lui-même sa crème solaire à 9 h tous les matins et plusieurs fois au cours de la journée suivant les directives du moniteur.

SAC À DOS

En résumé, le sac à dos de votre enfant doit toujours contenir les effets suivants :

- Vêtements appropriés à la température : prévoir imperméable et vêtements de rechange en cas de pluie lors de nos déplacements.
- Serviette de bain et linge de rechange incluant sous-vêtement (pour les jeux d'eau et après avoir enlevé le



- maillot);
- Crème solaire hydrofuge;
- Lunch complet et nutritif avec une boîte réfrigérante;
- 2 à 3 collations;
- Gourde d'eau;
- Casquette ou chapeau.

Important : Vous devez bien identifier les objets personnels de votre enfant. Aucun jeu électronique n'est permis au camp de jour. Le Service des loisirs n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Il est de votre responsabilité de nettoyer le maillot et la serviette de votre enfant régulièrement.

CONSIGNES POUR LA BAINNADE

- Il n'est pas permis de courir aux abords des jeux d'eau.
- La bousculade et les jeux brutaux sont strictement défendus.
- Les personnes ayant des maladies contagieuses ou des blessures non cicatrisées ne peuvent pas se baigner
- Les boissons et la nourriture sont interdites dans les jeux d'eau.



SORTIES

Il y aura 5 sorties cet été :

- 3 juillet : Village Porto Rétro
- 10 juillet : Centre des sciences de Montréal
- 17 juillet : Funtropolis
- 24 juillet: Glissade d'eau Bromont
- 31 juillet : Zoo de Granby

* L'inscription aux sorties est facultative et vous devrez vous inscrire lors de l'inscription aux semaines de camp. Les frais sont de 40 \$ / sortie.

ATTENTION : Les enfants qui participent aux sorties devront être présent de 8 h à 15 h lors de ces journées.

- Pour être bien identifié et démontrer son appartenance au camp EnTrain de Delson, votre enfant devra **obligatoirement** porter le t-shirt remis lors de la rencontre de parent du 19 juin.
- Pour les jeunes qui ne participent pas à la sortie, le camp de jour offre un service de garde, sans frais supplémentaires.
- L'équipe de gestion du camp de jour se réserve le droit d'annuler toute activité extérieure, le matin même, si les conditions climatiques ne sont pas favorables à la sortie. **Vérifiez la page Facebook du camp EnTrain de Delson ou bien l'affiche à l'entrée du service de garde pour être informés.**
- Tout enfant se présentant après le départ des autobus lors d'une sortie ne pourra pas y participer. Aucun remboursement ne sera fait pour de telles situations.
- **Aucun remboursement possible aux sorties (sauf si la sortie est annulée par le camp de jour).**



FEUILLE D'ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

Chaque semaine, vous pourrez prendre connaissance des activités hebdomadaires en consultant la page Facebook du camp EnTrain. Ce document vous sera également envoyé par courriel. Veuillez porter une attention particulière à cet envoi, car il contient de l'information importante.

EN CAS D'ABSENCE

Prendre note qu'il n'est pas nécessaire d'appeler au Camp pour signaler l'absence de votre enfant, **à l'exception des enfants bénéficiant du service d'accompagnement**. De plus, les responsables du Camp ne vous contacteront pas non plus pour vérifier si votre enfant sera présent ou non.

Pour les enfants ayant accès au programme d'accompagnement, veuillez nous informer en cas d'absence par courriel à campdejour@ville.delson.qc.ca ou au 514 409 0442.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT — HORAIRE

Pour les enfants inscrits au programme d'accompagnement : l'accompagnateur accueille votre enfant à compter de 8 h au service de garde ou 9 h au camp de jour. Et ce, jusqu'à 16 h au service de garde.

Lors des journées de sorties (s'il y a lieu), même si votre enfant n'est pas inscrit à la sortie, celui-ci doit **être présent à 9 h**. Dans le cas où vous êtes en retard, il sera important d'en aviser rapidement Popcorn (Maude), responsable du service d'accompagnement. Toutefois, si vous êtes en retard et qu'elle n'a aucune nouvelle de votre part, la responsable du programme pourrait permettre à l'accompagnatrice de quitter pour la sortie. Si le soutien d'accompagnement n'est plus offert lors de l'arrivée de votre enfant au Camp, celui-ci pourrait devoir retourner à la maison.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET UTILES

SERVICE DE GARDE

- Le service de garde est situé au Centre sportif de Delson et est offert exclusivement aux enfants inscrits au service de garde et au camp de jour.
- Heures : 7 h à 9 h et de 15 h à 18 h (lundi au vendredi sur inscription)
- À partir de 9 h, l'enfant est dirigé vers son moniteur de camp de jour et demeurera avec lui jusqu'à 15 h. Après l'heure de clôture du camp de jour, le moniteur de jour accompagnera les enfants inscrits au service de garde.
- Nous utilisons les informations de la fiche d'inscription pour les cas d'urgence. Il est très important que vous nous informiez de tout changement relatif à ces informations (numéros de téléphone et personnes à contacter).

RETARD

Si vous arrivez après 9 h le matin ou si vous prévoyez un retard pour venir chercher votre enfant en fin de journée, vous devez nous en informer par téléphone aux numéros ci-dessous :

1) Entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au jeudi et entre 8 h 30 et 13 h le vendredi : 450 632-1050, poste 3100

2) En cas d'urgence et si nécessaire seulement, durant les heures d'ouvertures du camp de jour :

Responsables des 5-8 ans : Popcorn au 514-409-0442 et Minigo au 438-504-8889

Responsable des 9 à 12 ans : Zeus au 514-805-1935

Responsable de l'accompagnement : Popcorn au 514-409-0442

Pour le service de garde, communiquez avec Tortellini au 438-885-6594

Coordonnatrice : Maude Munari (Popcorn) au 514-409-0442

- Si vous n'êtes pas arrivés à 18 h 10 et que les moniteurs sont sans nouvelles, le responsable téléphonera aux numéros d'urgences indiquées dans votre fiche d'inscription et demandera que l'on vienne chercher votre enfant rapidement.



- **Après 18 h, des frais de 5 \$ seront exigés par tranche de 15 minutes de retard.**

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

En plus de respecter les procédures indiquées dans ce guide et celles émises par le service des loisirs, voici quelques rappels importants :

- Ne laissez pas votre enfant seul à l'extérieur avant l'ouverture du service de garde, en aucun temps et sous aucun prétexte.
- Vous assurez de nous fournir via la fiche d'inscription, les numéros où nous pouvons vous joindre et vous assurer de répondre dans les meilleurs délais.
- Circulez lentement aux abords du Centre sportif et du stationnement. Veuillez respecter la section du stationnement fermée (côté parc). **Ne pas ouvrir les barricades par vous-mêmes. Le personnel du service des loisirs s'en occupera à partir de 18 h.**
- Les enfants doivent avoir en tout temps des souliers ou des sandales fermées pour leur sécurité et afin de participer aux activités.

Afin que nous puissions assurer une bonne surveillance **et si vous ne l'avez pas indiqué à l'inscription**, il vous faudra remettre un avis écrit et daté à un moniteur en chef (idéalement par courriel à campdejour@ville.delson.qc.ca dans les cas suivants :

- Si votre enfant doit quitter immédiatement après le camp de jour à 15 h malgré qu'il soit inscrit au service de garde;
- Si votre enfant doit partir seul. Veuillez noter que nous ne sommes pas responsables de son retour à la maison;
- S'il doit partir avec une autre personne que vous. Dans ce cas, veuillez nous informer du nom de la personne qui viendra le chercher et cette dernière doit connaître le mot de passe pour quitter avec l'enfant. Dans le cas contraire, nous contacterons un parent



RÔLE DES INTERVENANTS

Le moniteur

- Planifie et anime les activités du camp de jour;
- Assure la sécurité des enfants lors des activités;
- Assure le suivi des présences;
- Gère les comportements et assure le suivi du code de vie et la procédure d'intervention pour tous les enfants du camp;
- Assure le suivi des arrivées et des départs.
- Se réfère à un moniteur chef ou à la coordonnatrice au besoin.

L'accompagnateur

Sa principale tâche est d'accompagner des enfants ayant des besoins particuliers aux activités, afin de faciliter leur intégration aux activités du camp de jour. L'accompagnateur est attiré à des jeunes afin de leur offrir des interventions plus personnalisées, uniquement lorsque la situation le nécessite.

L'équipe de gestion

- Planifie, organise, coordonne, supervise et évalue la programmation et l'animation du camp de jour;
- Supervise et appuie l'équipe de moniteurs et accompagnateurs pour la gestion des comportements;
- S'assure du bon fonctionnement du camp de jour et la sécurité des enfants;
- Reçoit les commentaires et plaintes et en assure le suivi;
- Applique le *Code de vie* et la procédure d'intervention pour tous les enfants du camp et effectue les suivis avec le service des loisirs;
- Se réfère à la coordonnatrice ou à tout autre service de la Ville au besoin.